

# MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

## ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> AOÛT 2011

### **1. Administration de la municipalité**

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2011
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance pour le mois de juillet 2011
- 1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Dépôt règlement # 2011-153 de la MRC de Mékinac
- 1.7 Dépôt candidature au Mérite MMQ 2011
- 1.8 Demande de subventions d'organismes

### **2. Trésorerie**

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois de juillet
- 2.2 Engagement de crédits – Août

### **3. Sécurité publique**

- 3.1 Demande à la SQ pour l'ajout d'effectifs en période estivale

### **4. Transport, hygiène du milieu et environnement**

- 4.1 Avis de motion règlement interdisant le stationnement sur la rue Principale
- 4.2 Acceptation décompte # 1, projet assainissement des eaux usées
- 4.3 Achat camions utilité publique – services d'inspection municipale
- 4.4 Achat unité mobile d'entretien des infrastructures municipales
- 4.5 Renouvellement c.a. sablière MDDEP lot 7-1, 8-1, rg Price
- 4.6 Demande au MTQ – problématique décalage des limites de vitesse sur la route 153 à la hauteur du rang St-Georges
- 4.7 Inscription formation en traitement des eaux usées
- 4.8 Suivi dossier LVM : rue St-Alphonse
- 4.9 Autorisation selon le verbal de la rue Roberge
- 4.10 Adjudication de contrat travaux de pavage 2011

### **5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire**

- 5.1 Demande d'appui CPTAQ – 58-p et 103-p, paroisse de St-Rémi-Daniel Rose et Julie Laviolette
- 5.2 Occupation illégale du lot 23-A-P

### **6. Loisirs et culture**

- 6.1 Appui candidature “La Petite Séduction”
- 6.2 Salle municipale : réservation Journées de la culture

### **7. Autres sujets**

- 7.1 Autorisations Fête Estivale
  - 7.2 Varia
  - 7.3 Période de questions – Parole à l'assemblée
  - 7.4 Levée de l'assemblée
-

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 1<sup>er</sup> jour du mois d'août deux mille onze (1<sup>er</sup> août 2011), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Yvan Hamelin, maire  
Marius St-Amant, conseiller  
Daniel Roy, conseiller  
Ghislain Trépanier, conseiller  
Lise Méthot conseillère  
Réjean Gauthier, conseiller  
Aline Ménard, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum

## **1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

### **1.1 Ouverture de l'assemblée**

La session est ouverte à dix neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Yvan Hamelin, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Hamelin fait la lecture de l'ordre du jour.

**2011-08-197**

Il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Aline Ménard, que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 1<sup>er</sup> août 2011 en ajoutant les points suivants :

- 7.2.1 Circulation près des rives
- 7.2.2 Identification des chemins privés
- 7.2.3 Conséquences de la présence des chevreuils
- 7.2.4 Dépôt photo protection des rives

et en laissant le point **VARIA** ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2011**

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente session ;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu ;

**2011-08-198**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Aline Ménard et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **1.4 Dépôt du bordereau de correspondance pour le mois d'août 2011**

**CONSIDÉRANT** le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois d'août 2011, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de juillet 2011 et devant être présentée au conseil ;

2011-08-199

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Ghislain Trépanier, que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance d'août 2011.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée**

Début : 19 h 45

Fin : 19 h 59

### **1.6 Dépôt règlement # 2011-153 de la MRC de Mékinac**

2011-08-200

Il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Daniel Roy et résolu d'accepter le dépôt du règlement # 2011-153, portant sur l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles, adopté par le conseil des maires de la MRC de Mékinac lors de la séance du 29 juin 2011.

### **1.7 Dépôt candidature au Mérite MMQ 2011**

**CONSIDÉRANT** les efforts déployés par la municipalité de Lac-aux-Sables dans le développement de la thématique «Lac-aux-Sables, municipalité informée et sécuritaire» ;

**CONSIDÉRANT** le rôle actif joué par la municipalité dans l'élaboration des outils remis aux citoyens ;

**CONSIDÉRANT** les actions faites et les outils distribués aux citoyens afin de diminuer les risques potentiels de sinistres et d'erreurs ;

**CONSIDÉRANT** l'importance du nombre de citoyens rejoints par ces initiatives ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet a été élaboré par la municipalité de Lac-aux-Sables ;

2011-08-201

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Aline Ménard et résolu que le conseil appuie le dépôt de la candidature de la municipalité de Lac-aux-Sables dans le cadre du Mérite MMQ 2011 présenté par la Mutuelle des Municipalités du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **1.8 Demande de subventions d'organismes**

2011-08-202

Il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Lise Méthot et résolu que la municipalité reçoive les demandes de subventions et de participation financières pour les activités des organismes de la municipalité avant le 1<sup>er</sup> novembre 2011.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

## **2. TRÉSORERIE**

### **2.1 Bordereau des dépenses du mois d'août 2011**

**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par Lise Méthot et par Réjean Gauthier ;

**CONSIDÉRANT** que tous les conseillers ont reçu une copie de la liste des comptes à payer ;

**2011-08-203**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Lise Méthot et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 juillet 2011, au montant de 79 160,53 \$ soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 54 665,71 \$.

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 juillet 2011.

---

Valérie Cloutier, Adm. A  
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

## **2.2 Engagements de crédits août 2011**

**2011-08-204**

Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

### **1. Sécurité incendie**

Description	Montant	Budget
Boîte de contreplaquée	169.43 \$	Matériel incendie

### **2. Voirie**

Description	Montant	Budget
Pneu	51,26 \$	Matériel voirie

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

## **3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **3.1 Demande à la SQ pour l'ajout d'effectifs en période estivale**

**CONSIDÉRANT** les besoins en période estivale vis-à-vis les services de police ;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation de l'achalandage en période estivale dans la MRC de Mékinac

**CONSIDÉRANT** qu'actuellement le poste de la Sûreté du Québec secteur Mékinac n'a qu'un véhicule patrouillant durant la période estivale ;

**2011-08-205**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Marius St-Amant appuyé par Ghislain Trépanier et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables demande à la Sûreté du Québec d'affecter deux véhicules de patrouille et non seulement qu'un en période estivale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

##### **4.1 Avis de motion règlement interdisant le stationnement sur la rue Principale**

**2011-08-206**

Réjean Gauthier donne avis de motion que lors d'une séance subséquente le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement concernant l'interdiction de stationner sur la rue Principale sur toute sa longueur.

##### **4.2 Acceptation décompte # 1, projet assainissement des eaux usées**

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement n°1 de l'entrepreneur Construction pavage Boisvert inc. pour les travaux exécutés jusqu'au 30 juin 2011 en plus de réduire la retenue à 10 % ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de la firme d'ingénierie Pluritec ;

**2010-08-207**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Lise Méthot et résolu que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de paiement n°1 de l'entrepreneur Construction pavage Boisvert inc. pour les travaux dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées par bassins aérés et de verser un montant de 189 442,24 \$ incluant toutes les taxes et ce, après avoir appliqué la retenue à 10 %.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

##### **4.3 Achat camion utilité publique – services d'inspection municipale**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour l'achat d'un camion d'utilité publique de base ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil a délégué trois membres du conseil pour préparer les spécifications techniques ;

**CONSIDÉRANT** le résultat de la demande de soumission à savoir :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant avant taxes</b>
La Pérade Ford inc.	15 880 \$
St-Onge Ford inc.	15 981 \$

**CONSIDÉRANT** que les propositions ont été évaluées par le contremaître des travaux publics et sont conformes aux spécifications techniques demandées ;

**CONSIDÉRANT** que l'achat du camion est prévu au budget annuel de 2011 ;

**2011-08-208**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Aline Ménard et résolu que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables accorde le contrat pour la fourniture d'un camion d'utilité publique à La Pérade Ford inc. pour un montant de 15 880 \$ avant les taxes

applicables. Il est de plus résolu d'engager la somme dans le poste Immobilisation – Transport Véhicule Voirie.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

#### **4.4 Achat unité mobile d'entretien des infrastructures municipales**

**CONSIDÉRANT** que le conseil a délégué trois membres du conseil pour préparer les spécifications techniques ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a fait des recherches afin de trouver une unité mobile d'entretien ;

**CONSIDÉRANT** que les propositions ont été évaluées par les membres du conseil et le contremaître des travaux publics et est conforme aux spécifications techniques demandées ;

**CONSIDÉRANT** que l'achat du camion est prévu au budget annuel de 2011 ;

**CONSIDÉRANT** que le véhicule a été inspecté ;

**2011-08-209**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Lise Méthot et résolu que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables accorde le contrat pour la fourniture d'une unité mobile d'entretien à La Pérade Ford Inc. pour un montant de 13 500 \$ avant les taxes applicables. Il est de plus résolu d'engager la somme dans le poste Immobilisation – Transport Véhicule Voirie.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers

Daniel Roy, s'enregistre contre cette proposition

#### **4.5 Renouvellement c.a. sablière MDDEP lot 7-1, 8-1, rg 1 Price**

**2011-08-210**

Il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Lise Méthot et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe à signer et déposer pour et au nom de la municipalité de Lac-aux-Sables, la demande auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs pour le renouvellement du certificat d'autorisation de la sablière des lots 7-1, 8-1 rang 1 Price, paroisse de St-Rémi.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **4.6 Demande au MTQ – problématique décalage des limites de vitesse sur la route 153 à la hauteur du rang St-Georges**

**CONSIDÉRANT** qu'il est recommandé que lors d'un changement de limite de vitesse il est préférable que le changement se fasse à la même hauteur dans les deux sens de la circulation ;

**CONSIDÉRANT** la demande du club Quad Rive-Nord ;

**2011-08-211**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Ghislain Trépanier appuyé par Aline Ménard et résolu de demander au ministère des Transports du Québec

de vérifier et d'ajuster s'il y a lieu le décalage des limites de vitesse sur la route 153 à la hauteur du rang St-Georges.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **4.7 Inscription formation en traitement des eaux usées**

**CONSIDÉRANT** les besoins en main d'œuvre qualifiée pour l'entretien et l'inspection de la nouvelle usine d'assainissement des eaux usées ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est important d'avoir deux ressources formées ;

**CONSIDÉRANT** que dans la prochaine convention collective qu'une prime horaire sera octroyée pour l'exercice de cette fonction ;

**2011-08-212**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu que la municipalité inscrive M. Pierre Brouillette à la formation en traitement des eaux usées par étangs d'oxydation, dispensée par la Commission scolaire des Trois-Lacs, au printemps 2012.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **4.8 Suivi dossier LVM : rue St-Alphonse**

**CONSIDÉRANT** le suivi de dossier présenté par LVM dans le cadre des travaux de la rue St-Alphonse ;

**CONSIDÉRANT** que les détails de facturation demandés ont été fournis ;

**2011-08-213**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Réjean Gauthier et résolu que la municipalité débourse la somme finale de 7 915,50 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **4.9 Autorisation selon le verbal de la rue Roberge**

**CONSIDÉRANT** la lecture des documents relatifs à la verbalisation de la rue Roberge anciennement 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> Avenue.

**2011-08-214**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Marius St-Amant appuyé par Daniel Roy et résolu de demander aux employés municipaux d'effectuer les recherches et travaux nécessaires afin d'effectuer les travaux permettant de délimiter les limites municipales et d'aménager la virée de ce secteur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **4.10 Adjudication de contrat travaux de pavage rue Lavallée et chemin et rue Sainte-Marie**

**CONSIDÉRANT** le résultat de l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> août 2011 soit ;

<b>Nom</b>	<b>Prix avec taxes</b>
Construction et pavage Maskimo inc.	91 018.67 \$
Continental div. de construction DJL. inc	97 616.58 \$
Construction et pavage Portneuf inc.	82 880.89 \$
Asphalte St-Ubalde inc.	Pas soumissionné

**CONSIDÉRANT** que ces travaux sont au budget de l'année 2011 ;

**2011-08-215**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Marius St-Amant et résolu d'accorder le contrat d'asphaltage sur la rue Lavallée, la rue Principale, la portion rue Sainte-Marie et le chemin Sainte-Marie à Construction et pavage Portneuf inc., tel que leur soumission pour un montant de 82 880.89 \$. Le conseil autorise le maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

Ghislain Trépanier s'abstient de voter

## **5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **5.1 Appui à la demande à la CPTAQ – Lot 58-p, paroisse St-Rémi.**

**ATTENDU QUE** le lot visé par la présente demande n'est pas cultivé et n'est constitué que d'arbres de différentes espèces autres que des érables (friches) ;

**ATTENDU QUE** la situation géographique se porte bien à l'utilisation que souhaite en faire le propriétaire ;

**ATTENDU QUE** l'autorisation ici demandée n'aura aucun impact négatif sur les activités agricoles existantes ou futures du lot visé par la demande ou des lots voisins,

**ATTENDU QUE** la proximité des résidences voisines ne représente pas un obstacle et que la demande n'augmentera pas cette difficulté ;

**ATTENDU QUE** la distance qui sépare les bâtiments agricoles les plus près du terrain visé par la demande, n'aura aucun impact négatif sur l'homogénéité de l'exploitation agricole du territoire ;

**ATTENDU QUE** la présente demande n'aura aucun impact négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité et dans la région ;

**ATTENDU QUE** la présente demande ne diminuera pas de façon significative la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

**ATTENDU QUE** la présente demande est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur ;

**2011-08-216**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Lise Méthot et résolu à l'unanimité que ce conseil approuve et appuie la demande d'autorisation déposée par Daniel Rose et Julie Laviolette auprès de la CPTAQ pour le lot 58-p, paroisse de St-Rémi.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

## **5.2 Occupation illégale du lot 23-A-P**

**CONSIDÉRANT** que sur le terrain riverain de madame Rose-Ange Bédard, matricule 8992-25-2987, la municipalité a constaté la présence de trois roulottes ;

**CONSIDÉRANT** que ce terrain n'est desservi par aucune installation septique ;

**CONSIDÉRANT** que ces trois roulottes sont raccordées sur l'installation septique d'une autre propriété voisine pour laquelle deux autres roulottes sont également raccordées à cette même installation ;

**CONSIDÉRANT** que cette installation septique a été aménagée que pour un maximum de deux chambres ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est interdit que les usagers d'un terrain se branchent sur l'installation septique d'une autre propriété sans autorisation ;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun permis n'a été émis pour l'implantation de ces trois roulottes, ni même pour leur raccordement à l'installation septique ;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme a rencontré à deux reprises la propriétaire du terrain, madame Rose-Ange Bédard, laquelle était accompagnée de monsieur Camille Marcotte, afin que celui-ci démontre la légalité de leur occupation sur ce terrain ;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal « *que les usages [du terrain 8992-25-2987] soient conformes aux lois et règlements en vigueur dans la municipalité et de retirer les roulottes du terrain et tous les services pouvant desservir les roulottes* » ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a entériné la recommandation du CCU par sa résolution 2010-11-371, adoptée le 8 novembre 2010 ;

**CONSIDÉRANT** que par l'entremise de ses procureurs, madame Rose-Ange Bédard précisait, le 10 décembre 2010, qu'elle entendait contester cette décision puisqu'elle prétend bénéficier de droits acquis pour l'implantation de deux des trois roulottes présentes sur le terrain portant le matricule 8992-25-2987 ;

**CONSIDÉRANT** que plus particulièrement, madame Rose-Ange Bédard prétend que depuis 1981, les deux roulottes étaient déjà présentes sur le terrain et qu'en 1983, avec l'autorisation de la municipalité, ces deux roulottes ont été raccordées au système d'installation septique et alimentées en eau potable par un puits;

**CONSIDÉRANT** que lorsqu'un propriétaire prétend bénéficier de droits acquis, il appartient à celui-ci de le démontrer ;

**CONSIDÉRANT** que depuis le 20 janvier 2011, et à plusieurs reprises, la municipalité, via ses procureurs, a demandé la transmission de toutes les informations pertinentes permettant d'établir que les roulottes se trouvant sur le terrain portant la matricule 8992-25-2987 bénéficient de droits acquis et peuvent demeurer en place ;

**CONSIDÉRANT** qu'en date de ce jour, encore aucun document ou information pertinente n'ont été transmis ;

**CONSIDÉRANT** que les prétentions de la municipalité sont à l'effet qu'aucune roulotte ne peut être présente sur ce terrain ;

**CONSIDÉRANT** que la réglementation municipale interdit clairement l'installation de roulotte sur des terrains vacants ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a le pouvoir de s'adresser à la Cour supérieure, chambre civile, pour ordonner la cessation d'un usage ou l'enlèvement d'une construction contraire au Règlement de zonage ;

**2011-08-217**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Réjean Gauthier et résolu que la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats, soit mandatée pour représenter la municipalité dans les procédures judiciaires nécessaires, afin de retirer les roulettes présentes sur une partie du lot 23-A-P, matricule 8992-25-2987, de manière à faire respecter la réglementation municipale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

### **5.3 Procédure de fermeture stationnement parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin**

*Point reporté*

## **6. LOISIRS ET CULTURE**

### **6.1 Appui candidature « La Petite Séduction »**

**CONSIDÉRANT** le dynamisme de nos citoyens et la beauté du paysage de Lac-aux-Sables;

**CONSIDÉRANT** la diversité des activités potentielles et la richesse de notre patrimoine culturel ;

**CONSIDÉRANT** la visibilité dont la municipalité de Lac-aux-Sables pourra bénéficier ;

**2011-08-218**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Aline Ménard et résolu que le conseil appuie la candidature à l'émission de La Petite Séduction, afin de pouvoir les recevoir chez nous et leur faire connaître notre milieu.

Les frais encourus ne pouvant être commandités pour la production seront pris à même le surplus accumulé de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **6.2 Salle municipale : réservation Journées de la culture**

**CONSIDÉRANT** le «Plan de diversification et de développement de Lac-aux-Sables» dont les actions prioritaires sont entre autres :

- Augmenter la visibilité et l'attraction de Lac-aux-Sables ;
- Développer un sentiment d'appartenance et de fierté pour les résidents ;
- Attirer des clientèles touristiques.

**CONSIDÉRANT** que l'organisation d'une activité nécessite des investissements en temps et en argent ;

**CONSIDÉRANT** l'information inscrite sur les invitations ou transmises aux journaux quant à la localisation de l'activité ;

**CONSIDÉRANT** les conséquences d'une annulation ou déplacement de l'activité dans un délai très court ;

**CONSIDÉRANT** la résolution # 1999-07-189 ;

**2011-08-219**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Lise Méthot appuyé par Ghislain Trépanier et résolu que la salle municipale de Lac-aux-Sables soit réservée exclusivement pour les Journées de la Culture pour la fin de semaine du 30 septembre, 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2011.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

## **7. AUTRES SUJETS**

### **7.1 Autorisation Fête Estivale**

**CONSIDÉRANT** la demande du comité organisateur 2011 de la Fête Estivale ;

**2011-08-220**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu que le conseil :

- autorise le stationnement sur un côté de la rue Cloutier durant la fin de semaine du 19, 20 et 21 août 2011 ;
- autorise la fermeture du quadrilatère formé par les rues Principale, Cloutier, chemin Sainte-Marie et rue Sainte-Marie pour la tenue d'une course de lits, durant 30 minutes approximativement, le 20 août 2011.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers

Daniel Roy s'enregistre contre cette proposition étant donné le danger que représente le stationnement sur la rue Cloutier.

### **7.2 Varia**

#### **7.2.1 Circulation près des rives**

Un citoyen précise que la circulation près des rives ne devrait pas être permise et que la municipalité devrait poser des éléments tels que des balises afin de mettre en place un élément dissuasif.

#### **7.2.2 Identification des chemins privés**

Un citoyen demande s'il est possible que la municipalité indique les chemins privés avec des pancartes indiquant «chemin privé». Monsieur le maire répond que le devoir de la municipalité est d'indiquer le nom des rues pour une question d'identification et de sécurité. Pour ce qui est des chemins privés, ils demeurent de la responsabilité des propriétaires. Ce n'est pas du domaine municipal.

### **7.2.3 Conséquences de la présence des chevreuils**

Suite à l'envoi d'une lettre déposée dans la correspondance du mois d'août, un citoyen précise qu'il aimerait que la municipalité tente de résoudre le problème de l'augmentation des ravages faits par les chevreuils suite au fait que certains citoyens les attirent en les nourrissant.

De plus, même s'ils sont beaux à regarder, il est désolant qu'ils mangent les arbustes plantés pour la revégétalisation des berges.

Monsieur le maire répond que la municipalité n'a pas le pouvoir de réglementer sur ce fait sauf sur ses propres terrains. Toutefois des mots dans l'Écho du lac ont été publiés et seront refaits avant la période hivernale. De plus des lettres explicatives seront envoyées aux citoyens concernés.

### **7.2.4 Dépôt photo protection des rives**

Madame Hélène Bastien dépose à l'attention du conseil une photo démontrant que les bateaux restent ancrés près des berges.

**CONSIDÉRANT** les représentations faites par les citoyens ;

**CONSIDÉRANT** l'importance accordée à la préservation de l'état naturel des berges ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est important d'effectuer plusieurs actions permettant de freiner l'érosion des berges ;

**2011-08-221**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Daniel Roy, appuyer par Marius St-Amant et résolu que la municipalité suggère aux utilisateurs du lac-aux-Sables de circuler à plus de 300 pieds des berges du lac afin de préserver la qualité de l'environnement du lac.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **7.3 Période de questions – Parole à l'assemblée**

Début : 20h50

Fin : 21h10

### **7.4 Levée de l'assemblée**

**2011-08-222**

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu que la séance soit levée à 21h11.

---

M. Yvan Hamelin  
Maire

---

Valérie Cloutier Adm.A.  
Directrice-générale et  
Secrétaire-trésorière